

# Recommandations de la Coalition priorité cancer au Québec face au Projet de Loi 7 : fusion de l'INSPQ et l'INESSS

CFP-065M  
C. P. PL 7

Loi réduire bureaucratie,  
accroître efficacité de l'État,  
imputabilité hauts fonctionnaires

Mémoire présenté à la ministre responsable de  
l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité  
de l'État et la Commission des Finances publiques

NOVEMBRE 2025

Préparé par :

Eva Villalba, MBA, MSc Directrice générale

Coalition priorité cancer au Québec



**Coalition  
Priorité Cancer**  
au Québec

## **Introduction**

*La Coalition priorité cancer au Québec a été fondée en 2001 pour donner une voix forte aux personnes touchées par le cancer et pour contribuer à l'amélioration du système de soins et service de santé au Québec. Composée de plus de 70 organismes à but non lucratif représentant tous les visages du cancer et provenant de toutes les régions du Québec, la Coalition défend, notamment, les droits et les intérêts des patients, des survivants et des proches aidants. À travers ce mémoire, la Coalition souhaite faire part de ses préoccupations à propos du Projet de loi no 7 (PL 7) visant à réduire la bureaucratie et à accroître l'efficacité de l'État et plus particulièrement, la disposition visant à fusionner l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) en un Institut québécois de santé et des services sociaux.*

*Bien que nous reconnaissons les efforts du gouvernement pour rationaliser les structures de l'État et améliorer la cohérence des actions en santé, une fusion d'organismes aussi fondamentaux exige prudence, transparence et respect des expertises qui ont fait leur réputation. Une réorganisation mal pensée pourrait avoir des conséquences durables sur la gouvernance de la santé publique, l'évaluation scientifique indépendante et, ultimement, sur l'accès aux soins et aux innovations pour les personnes touchées par le cancer.*

## **Préserver l'autonomie et la mission de santé publique**

Depuis des années, l'INSPQ et l'INESSS assument des mandats distincts, mais profondément complémentaires. L'INSPQ étant l'acteur de référence en matière de surveillance de la santé publique, de prévention et d'analyse épidémiologique et l'INESSS, se consacrant à l'évaluation rigoureuse des technologies, des médicaments et des interventions cliniques, ainsi qu'à l'élaboration de guides de pratiques basés sur les meilleures données probantes.

Fusionner ces deux mandats sans en reconnaître explicitement leur spécificité pourrait entraîner un brouillage des responsabilités, voire une perte d'efficacité. Il est impératif qu'un nouvel institut potentiel conserve des structures organisationnelles clairement distinctes permettant de préserver l'essence même de ces deux missions : une direction dédiée à la santé publique et à la prévention, et une direction dédiée à l'évaluation scientifique et clinique.

Cette séparation n'est pas un détail administratif, mais plutôt une condition pour assurer la qualité des décisions qui influencent la trajectoire de soins des patients, les stratégies de prévention du cancer et la capacité du Québec à répondre à des enjeux sanitaires émergents avec agilité.

## **Assurer l'indépendance scientifique et la transparence**

La confiance du public et des acteurs du système repose sur l'indépendance des recommandations émises par l'INSPQ et l'INESSS. Cette indépendance se traduit par des processus clairs, des méthodologies publiées, des comités d'experts, des consultations régulières avec les cliniciens et les patients, et une transparence qui permet de comprendre comment et pourquoi les décisions sont prises.

Dans un contexte de fusion, cette indépendance pourrait être fragilisée. Les transitions organisationnelles, les regroupements de fonctions, ou même la volonté de simplifier les processus pourraient, sans le vouloir, réduire la rigueur et la diversité des expertises mobilisées.

Nous insistons donc sur la nécessité non seulement de maintenir, mais de renforcer ces mécanismes de transparence et de consultation. Le nouvel Institut doit consacrer dans ses pratiques la pérennité des comités consultatifs indépendants, des consultations publiques et l'accès aux méthodes scientifiques utilisées.

## **Préoccupations liées à l'évaluation des médicaments en oncologie**

Depuis plusieurs mois, l'INESSS fait face à des délais importants dans l'évaluation des médicaments, particulièrement en oncologie. Ces délais contribuent à maintenir une iniquité entre le Québec et plusieurs autres provinces canadiennes en matière d'accès aux traitements novateurs, ce qui se traduit concrètement par des pertes d'opportunités pour des patients dont le pronostic dépend souvent de la rapidité d'accès à l'innovation.

Dans ce contexte, une fusion accompagnée d'une réduction des effectifs ou d'une redistribution des responsabilités constitue un risque réel. Nous craignons que cette réorganisation ne vienne accentuer les retards déjà existants et réduire encore

davantage la capacité du Québec à offrir à ses patients l'accès équitable aux thérapies disponible ailleurs au pays.

Il est donc essentiel que le gouvernement s'engage clairement à préserver et à renforcer les ressources dédiées à l'évaluation des médicaments, particulièrement en oncologie, afin que cette fusion ne se traduise pas par une détérioration supplémentaire des délais et de l'équité d'accès.

## **Conséquences potentielles sur la Stratégie québécoise de prévention**

Le Québec a récemment amorcé une démarche ambitieuse visant à renforcer la prévention et la promotion de la santé. L'INSPQ y joue un rôle central présentement et une fusion pourrait affaiblir ce leadership. Nous en sommes qu'au début de cette Stratégie, et il faut absolument que le Québec continue sur cette voie positive vers un système de santé axé plus autour de la prévention que sur le curatif.

Afin d'assurer la continuité et l'efficacité de la stratégie de prévention, il est crucial de préserver un espace décisionnel et opérationnel pleinement consacré aux enjeux de santé publique, doté d'un financement stable et d'une reconnaissance claire dans la structure de gouvernance du nouvel Institut.

## **Un besoin impératif de dialogue et de collaboration**

La création d'un nouvel organisme de cette ampleur exige un dialogue ouvert et soutenu avec les parties prenantes : cliniciens, experts en santé publique, chercheurs, patients et associations de patients et organismes communautaires. À ce jour, les informations disponibles soulèvent plus de questions que de réponses.

La Coalition Priorité Cancer au Québec réitère donc l'importance de mettre en place un processus de consultation formel qui permettrait de répondre aux préoccupations, d'anticiper les enjeux et de coconstruire un modèle qui respecte véritablement les besoins divers de la population québécoise.

## **Conclusion**

La fusion de l'INSPQ et de l'INESSS représente un changement majeur dans l'architecture du système de santé québécois. Si elle est motivée par une volonté d'efficacité, elle ne doit en aucun cas affaiblir la santé publique, la rigueur scientifique ou l'accès aux innovations thérapeutiques. Les personnes touchées par le cancer dépendent plus que jamais sur la force de ces institutions au sein de système de santé.

Nous invitons donc le gouvernement à avancer avec prudence, à réaffirmer publiquement son engagement envers l'indépendance des expertises, à protéger les capacités de prévention et d'évaluation, et à instaurer un dialogue franc et continu avec les acteurs du terrain. La Coalition demeure entièrement engagée à collaborer à cette réflexion, afin que le nouvel Institut serve réellement les besoins des Québécoises et Québécois, et contribue à sauver des vies.